

Renvoi au comité d'instruction publique des lettres de prêtrise qui ont été déposées par divers fonctionnaires religieux, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique des lettres de prêtrise qui ont été déposées par divers fonctionnaires religieux, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 328;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40600_t1_0328_0000_15;

Fichier pdf généré le 19/02/2024



d'une classe d'hommes privilégiés, qui, pour nous asservir plus sûrement sous leur joug tyrannique, s'emparaient de nos sentiments presque des le berceau. Mais, depuis que le flambeau de la philosophie a éclairé l'horizon de la France, depuis que l'amour sacré de la liberté et de l'égalité ont électrisé toutes nos âmes, nous avons franchi d'un vol hardi tous les préjugés de l'enfance et nous avons reconnu enfin que l'Étre suprême a gravé dans tous les cœurs les principes de la vraie religion, c'est-à-dire de la loi naturelle, principes innés dans nous et qui n'ont pas besoin de culte extérieur.

« Nous vous les offrons donc, pères de la patrie, ces objets puérils qui sont devant vos yeux. Veuillez les agréer, vous donnerez par là une marque d'estime et d'approbation aux citoyens de Villiers-le-Bel; il y a plusieurs objets en cuivre, et un aigle surtout qui, métamorphosé en canon, vomira la mort de ses vastes flancs, puisse-t-il atteindre ce tyran farouche qui, des bords du Danube, fait marcher ses troupes mercenaires contre nos phalanges républicaines, et devenir l'instrument de son supplice, comme il l'est de sa vanité, il y a aussi, en outre des objets d'or ou d'argent, nombre de chemises, des toiles et autres effets que les habitants de notre commune se sont empressés de nous apporter et qui sont destinés pour nos volontaires. Ne croyez pas, législateurs, que ce soit là le seul effort qu'ait fait la commune que j'ai l'honneur de représenter. Dix milliers de métal et plus de 50 marcs d'argenteric déposés au district sont maintenant à leur destination. Aussitôt que le cri de la patrie en danger cût frappé les oreilles, trente jeunes volontaires s'offrirent à l'envi pour marcher à l'ennemi et s'enrôlèrent sous les drapeaux tricolores : ils sont plus de cent maintenant à combattre aux frontières les satellites des tyrans ou les vils esclaves de la féodalité, tous conjurés contre notre liberté. Oui, ils la cimenteront de leur sang, cette liberté, et j'ose vous l'assurer, législateurs, qu'aucun d'eux ne trahira la cause sacrée pour laquelle ils sont armés.

« Ce n'est pas pour nous attirer des applaudissements ou faire parade de notre zèle que nous faisons cette démarche, le Français régénéré et républicain n'est pas influencé par ce vil mobile, c'est au contraire pour engager les autres communes à s'élever, comme nous, au-dessus des préjugés. Un simple hameau, composé de bons villageois, de vrais sans-culottes leur en donnent l'exemple. Accourez, fanatiques de toutes les religions, accourez tous déposer dans le sanctuaire des lois ces mormoniens aussi somptueux que ridicules que la vanité de vos ministres a inventés pour alimenter notre superstition, et ces métaux feront des miracles plus visibles : ils ramèneront l'abondance, feront circuler le numéraire et forceront nos ennemis, étonnés à la vue de notre dévouement et de nos moyens, à demander la paix à un peuple souverain.

« Il me reste, dignes représentants du peuple français, il me reste à vous voter des remerciements. La France est contente de vous, l'Europe vous admire, les tyrans tremblent sur leurs trônes chancelants, la liberté est établic enfin sur une base inébranlable, sur l'égalité. Votre ouvrage va servir de boussole aux peuples qui voudront se régénérer. Il ne te reste plus qu'un pas à faire, ô sainte et incorruptible Montagne, reste à ton poste, extermine tous tes ennemis; commande, et nous fondrons tous dans leurs

repaires pour leur arracher la nourriture qu'ils nous ont enlevée; évitez de vous diviser, ô légis. lateurs, et continuez de marcher dans le sentier que vous ont tracé votre patriotisme, votre fermeté et votre courage, et nous jouirons bientôt des douceurs d'une paix que vos travaux nous auront procurée. Nous vous bénirons dans nos chaumières, vos noms seront gravés dans nos cœurs et la postérité les marquera, comme ceux de Lycurgue et de Brutus, au coin de l'immorta-

« Les objets présentés à la Convention consistent en un soleil et deux calices d'argent, deux patènes, plusieurs voiles en or et un ornement complet relevé aussi en bosse d'or, plus un aigle, des chandeliers, et plusieurs croix en cuivre, le tout tiré de l'église. Les offrandes des citoyens consistent en 759 livres en assignats, 130 livres en numéraire, 39 chemises, 6 paires de bas, quelques bijoux en argent, etc... »

(Suivent 12 signatures.)

Plusieurs lettres de prêtrise ont été déposées dans cette séance par les citoyens Massinot, ci-devant vicaire de Villers-Cotterets, département de l'Aisne (1), Nicolas Baron, vicaire épiscopal au département de l'Aisne (2), Arnoult (Arnoul), vicaire épiscopal au département de Seine-et-Marne, Barbauchon, curé de Ver-le-Petit (Vertle-Petit), Delaunai, curé de Mennecy, district de Corbeil, Thouvenin, curé de Saint-Nicolas-du-Port, district de Nancy, Girault, habitué en la paroisse de Saint-Sauveur de Paris, Lefebvre, ex-génovéfain, Clément, curé de Champ-Fleuri (Champfleury), près Reims, département de la Marne, d'Halle, vicaire épiscopal de Versailles, Franqueville, Legris, ci-devant prêtre à Pont-Audemer, Deschamp, Charles, Aroult, Grenillet, Moyaux, Boucher, Fournier, Champion, Dosière, Ruault, Thibault et Jourdain, ci-devant vicaires épiscopaux d'Évreux, qui tous expriment leurs regrets d'avoir été forces par le préjugé, de prêcher si longtemps l'erreur et le mensonge, et qui y renoncent pour toujours, ainsi qu'à toutes fonctions sacerdotales.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (3).

Suivent les documents relatifs au dépôt de ces lettres de prêtrise.

Lettre du citoyen Arnoul (4).

Aux représentants du peuple.

« Citoyens,

« Je remets à la nation mon traitement de vicaire épiscopal. Né parmi le peuple, comme lui. je vivrai de mon travail.

« Arnoul, ci-devant vicaire épiscopal au département de Seine-et-Marne.

⁽¹⁾ Nous n'ayons pas retrouvé ce document.

 ⁽³⁾ Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 261.
(4) Archives nationales, carton F¹⁹ 872, dossier